

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 16 Décembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 9 Décembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Christiane SÉGURA

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Thierry GINESTET (Pouvoir à Monsieur Christian MALGOUYRES), Félix TORRÈS (Pouvoir à Madame Élisabeth LARAUD), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérangère MAUZY, Josian VAYRE, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD.

N° 7/164 : VALIDATION DU CONTRAT D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Direction Générale des Services/Mission Projet

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur

Suite à l'approbation du projet d'Agglomération de l'Albigeois et de la proposition de contrat par le Conseil communautaire du 18 novembre 2003, la Communauté d'Agglomération a négocié le contrat d'agglomération qui sera conclu avec l'Etat, la Région et le Département pour la période 2004-2006.

Ce contrat se présente sous la forme d'une convention-cadre et présente de façon générale la déclinaison des axes stratégiques du projet en mesures et sous-mesures ainsi que les dépenses globales prévues pour chacune d'elle.

Des documents de programmation seront négociés chaque année et présenteront de façon détaillée les actions à réaliser par les différents maîtres d'ouvrage. Seront alors précisés les montants de financement attribués par les différents partenaires. La programmation 2004 Année 1 est en cours de négociation auprès des partenaires et devraient aboutir en février.

La proposition de contrat cadre approuvée en novembre dernier a fait l'objet de quelques modifications et ajustements suite aux remarques des différents partenaires.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999.

VU le décret N° 2000-1248 du 21 Décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération.

VU le projet d'agglomération approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 Novembre 2003.

Vu la délibération du 18 novembre 2003 validant la proposition de contrat d'agglomération à négocier avec les partenaires.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat d'agglomération cadre à conclure avec l'État, la Région et le Département telle qu'annexée à cette délibération et arrêté à un montant global de dépenses prévisionnelles de 81 281 496 Euros.

AUTORISE le Président à signer ce contrat avec les différents partenaires et toutes pièces afférentes à ce dossier.

